

Procès des suicides à France Télécom: une direction sourde et sans remords

PAR RACHIDA EL AZZOUZI
ARTICLE PUBLIÉ LE SAMEDI 11 MAI 2019



Didier Lombard, ex-PDG de France Télécom, à son arrivée au procès © Reuters/Richard Platiau

La première semaine du procès historique des suicides à France Télécom a été dense et intense. L'ancien PDG Didier Lombard s'obstine dans le déni et la morgue. Plusieurs témoins ont cependant révélé la fabrique institutionnelle de la violence au sommet du groupe, et les alertes envoyées.

«*Vous connaissez la série des Envahisseurs, quand des aliens envahissent la terre et bouffent les êtres humains ? Eh bien, c'est ce qui s'est passé dans notre entreprise. On était dirigés par des aliens. C'est la blague qui circulait à l'époque chez les salariés et les syndicalistes.* » Patrick Ackermann n'avait pas prévu cette anecdote mais «*elle est venue d'un coup* ». Il a alors fait pivoter son grand corps mince sur sa droite et lancé en direction des sept prévenus : «*Vous êtes des aliens, voilà ce que vous êtes, messieurs !* »

C'était jeudi 9 mai, au tribunal correctionnel de Paris, au troisième jour du procès des suicides à France Télécom qui va durer deux mois. La présidente Cécile Louis-Loyant l'a rappelé à l'ordre : «*C'est au tribunal que vous devez vous adresser.* »

Patrick Ackermann s'est excusé, a demandé une bouteille d'eau – «*Faut que je boive* ». Mais il n'a pas pu s'empêcher de se tourner à nouveau à plusieurs reprises vers le banc des accusés pour interpellier les mis en cause : sept cols blancs, retraités ou encore actifs, ainsi que l'entreprise Orange en tant que personne morale. L'élite économique.

Trois d'entre eux sont poursuivis pour harcèlement moral : Didier Lombard, l'ancien PDG, et ceux qu'il aimait désigner comme «*la brute* », son ancien bras droit Louis-Pierre Wenès, **chargé des opérations en France et redoutable cost-killer**, et «*le truand* », l'ancien directeur des ressources humaines Olivier Barberot. Les quatre autres – cadres supérieurs – sont poursuivis pour complicité de harcèlement moral.

C'est eux qui ont pensé, piloté dès 2006, la mise en œuvre des plans Next et Act, à l'origine de tant de vies brisées, cette réorganisation en profondeur et au pas de charge, sur deux ans (2006-2008), de l'ancienne administration devenue entreprise privée. Un plan drastique : 22 000 départs, sans licenciements, pour l'essentiel des fonctionnaires embauchés à l'époque des PTT, impossibles à licencier (soit un salarié sur cinq de France Télécom, qui emploie alors 110 000 personnes), 14 000 mobilités et seulement 6 000 recrutements.



Jeudi 9 mai 2019, file d'attente à l'entrée du tribunal correctionnel de Paris pour le procès France Télécom © Rachida El Azzouzi

Derrière eux, un bataillon d'avocats pour les défendre fait face avec ses ordinateurs portables à celui des parties civiles. Sur les premiers bancs du public à droite, les victimes se serrent les coudes. L'une d'elles demande pourquoi le ténor Jean Veil qui défend le PDG Lombard est assis du côté de la partie civile et fait remarquer qu'en tant que «*fils de Simone [Veil], il pourrait être de [leur] côté* ».

Les juges instructeurs ont «*retenu* » 39 victimes. Il y a les vivants qui ont tenté de se suicider, sombré dans de graves dépressions, et il y a les morts. Dix-neuf ne sont plus de ce monde, après s'être immolés par le feu, pendus, noyés, jetés sous un train, d'un pont, de la fenêtre du bureau...

« Tout le monde savait ce qui se passait chez France Télécom : les CHSCT, les syndicats, le gouvernement, l'inspection du travail... Tout le monde sauf la direction ! On vous a prévenus mais vous n'avez rien fait ! » assène Patrick Ackermann à l'ancien PDG. Il revient à la charge peu après : « Je vous ai téléphoné, j'ai dit stop, il faut qu'on arrête, il ne s'est rien passé. On a fait notre boulot de syndicalistes, on a désarmé des collègues qui prenaient des fusils. [...] On a l'impression qu'on a mis le feu mais on a fait les pompiers. Vous, rien, rien, rien ! » Et encore : « Votre boulot, c'était d'aller voir les familles. Vous n'avez même pas eu la dignité de contacter ces gens-là. Même dix ans après. »

Patrick Ackermann, premier témoin cité à la barre, responsable à Sud PTT, le syndicat qui a déposé la première plainte au pénal contre France Télécom, contient d'autant plus difficilement sa colère que mardi 7 mai, au deuxième jour du procès, l'ex-PDG Didier Lombard a brillé par son déni et sa morgue, glaçant les parties civiles. Il n'a livré de l'empathie que sur papier lorsqu'il a lu en préambule, de peur « de dérailler sous le poids de l'émotion », un texte pour dire le « profond chagrin en lui à jamais pour ceux qui n'ont pas supporté la transformation imposée à l'entreprise ».

Pour Didier Lombard, 77 ans, désormais retraité, il n'y a jamais eu « de crise sociale » mais « des difficultés », « des transformations imposées à l'entreprise pas agréables », « des mesures

d'aides d'accompagnement pas adaptées à l'égard de certains ». Il n'y pouvait rien : « Si je n'avais pas été là, ça aurait été pareil, peut-être pire. »



Une partie des prévenus du procès France Télécom qui comparaissent libres
Au premier plan, à gauche, Louis-Pierre Wenès, l'ancien numéro deux de Didier Lombard que ce dernier appelait même « la brute » ; © Rachida El Azzouzi

Et s'il y a une faute, elle incombe aux médias, qui ont gâché à l'été 2009 le succès social de la transformation en entreprise privée de l'ancienne PTT en gonflant les chiffres des suicides et en provoquant l'effet Werther (le suicide mimétique). « Nos collaborateurs ont été privés de leur succès. Avec la crise médiatique, ils entendaient dire tous les jours aux informations que travailler chez France Télécom était épouvantable. »

C'est cet été-là que l'affaire bascule, lorsque le 14 juillet Michel Deparis, un Marseillais, expert en réseau mobile, met fin à ses jours en laissant un courrier sans ambiguïté : « Je me suicide à cause de mon travail à France Télécom. C'est la seule cause. »

Didier Lombard a concédé une seule « faute grave » : avoir parlé de « mode » des suicides le 15 septembre 2009 lors de la conférence de presse organisée sur pression du gouvernement, pour tenter de rassurer les 102 000 salariés de France Télécom, alors que les suicides s'enchaînaient, plus d'une vingtaine en 18 mois, et que deux salariées venaient de se donner la mort à quelques jours d'intervalle sur leur lieu de travail, l'une en avalant des barbituriques à Metz et l'autre en se défenestrant à Paris.

En fait, il voulait dire « mood » en anglais, humeur... C'est lui qui avait déclaré le 20 octobre 2006, lors de la grand-messe de l'association des cadres supérieurs :

« En 2007, je ferai les départs d'une façon ou d'une autre, par la fenêtre ou par la porte. » Phrase qu'il nie avoir jamais prononcée...

« La stratégie de défense de Lombard est choquante mais elle ne me surprend pas. Il a toujours été dans le déni, dans l'hostilité. » Patrick Ackermann a été plus surpris par l'attaque d'un avocat de la défense lui reprochant d'avoir mis 10 ans à se porter partie civile. Il a remis les points sur les i : « Je vais vous raconter pourquoi je suis là. Je suis là pour James, un technicien muté sur un autre site. Il était venu me voir, il n'en pouvait plus. Quelques jours après, j'ai appris qu'il s'était pendu chez lui. J'étais bouleversé, j'ai téléphoné à sa femme. Elle m'a insulté, traité de salopard quand je lui ai dit que j'étais de France Télécom. Je suis là pour James. »

Des années qu'il attend ce procès « énorme », « historique », où une cellule psychologique a été prévue parce qu'il va y avoir de l'émotion, de la tension, de la douleur, de la violence. Des semaines qu'il se prépare à témoigner avec la crainte que l'émotion ne l'emporte sur le compte-rendu froid et précis.

C'est lui qui a signé la première plainte contre France Télécom pour mise en danger de la vie d'autrui en septembre 2009, au nom de Sud PTT, son syndicat, qui a fait de la lutte contre la souffrance au travail une priorité et créé un observatoire du stress et des mobilités forcées qui permettra de recenser l'ampleur des suicides et tentatives de suicide, des dépressions... Cette plainte est aujourd'hui la première cote de ce dossier hors normes qui compile près d'un million de pages d'auditions. « C'a été un débat très fort au sein du syndicat de porter ou pas plainte. Aucun syndicat n'a envie de porter plainte contre son entreprise, d'être étiqueté syndicat qui pousse à la crise. » Même là, dans un syndicat caricaturé comme gauchiste, radical, rebelle, qui ne signe aucun accord.

« C'est une politique décidée au plus haut niveau de l'entreprise »

À la barre, le syndicaliste retrace dix ans de combat – une éternité pour les familles – pour aboutir aujourd'hui au procès « d'un harcèlement moral organisé à l'échelle d'une entreprise par ses

dirigeants », dit l'ordonnance de renvoi des juges d'instruction. Le plus gros procès de harcèlement moral jamais organisé en France.

L'histoire d'hommes et de femmes dont la santé et la sécurité au travail ont été broyées sur l'autel du business, du cash flow et des dividendes. L'histoire d'une fabrique institutionnelle de la souffrance au travail jusqu'à la mort, du management par la terreur, des « time to move » (« il est temps de bouger ») et autres injonctions ultralibérales noyées dans le novlangue d'entreprise, pour ne pas dire « marche ou crève » aux salariés.

C'est la démonstration que feront deux autres témoins : l'inspectrice du travail Sylvie Catala, qui a enquêté pendant cinq mois après la plainte du syndicat Sud, et Jean-Claude Delgenes, le directeur du cabinet Technologia, qui avait été chargé par la direction de France Télécom et le Comité hygiène et sécurité de mener une enquête dans l'entreprise entre septembre 2009 et juin 2010.

Mobilités géographiques ou fonctionnelles forcées, isolement des fonctionnaires, missions dévalorisantes, incitations répétées au départ, harcèlements, humiliations... Ils ont tour à tour détaillé les méthodes brutales et les pressions infligées aux salariés et agents pour réaliser en un temps record une réduction massive d'effectifs.



Patrick Ackermann, syndicaliste à Sud (au centre, veste beige) © Rachida El Azzouzi

Dans son rapport de 82 pages qui entraînera l'ouverture d'une information judiciaire sur les dizaines de suicides entre 2006 et 2010 dans l'entreprise, Sylvie Catala a dressé des constats accablants de « mise en danger du fait de la mise en œuvre d'organisations du travail de nature à porter des atteintes graves à la santé des travailleurs », de « méthodes de gestion caractérisant le harcèlement

moral », de faits d'exposition « à un risque immédiat de mort ou de blessure [...] par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité et de prudence imposée par la loi ou le règlement », etc.

Elle a transmis ce rapport en février 2010, après cinq mois d'enquête, au titre de l'article 40 du code pénal, qui oblige tout fonctionnaire à signaler à la justice tout crime ou délit dont il a la connaissance.

Sylvie Catala n'imaginait pas que sa mission déboucherait sur un article 40. Inspectrice du travail chargée du siège social de France Télécom à Paris, elle n'avait jamais encore été saisie dans cette entreprise « sur les RPS », les risques psycho-sociaux, quand sa direction, soit la Direction générale du travail, directement rattachée au ministre du travail, la charge en 2009 de mener une enquête nationale sur cette vague de suicides dont la presse se faisait de plus en plus l'écho depuis le début de l'année dans l'ancienne PTT. Sylvie Catala connaît bien l'entreprise, elle la suit depuis des années, l'a vue se transformer.

Elle contacte ses collègues inspecteurs à travers le pays, les syndicats, les médecins du travail, collecte les rapports, les expertises, notamment des CHSCT (comités d'hygiène et de sécurité) locaux. Ils lui font remonter un fort climat de souffrance au travail dans cette entreprise « pas normale », « une ancienne administration transformée en société anonyme avec un projet économique massif de suppression d'emplois en peu de temps », et c'est l'une des complexités du dossier.

Le droit de la fonction publique heurte le droit du travail. « Dans une entreprise normale, vous avez plusieurs outils : le PSE (plan de sauvegarde de l'emploi) autrement dit le plan de licenciement, et la GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences). Ici, vous avez deux tiers de fonctionnaires, vous ne pouvez pas les licencier. » « D'une logique de planification à long terme dans

un environnement stable », France Télécom est passé « à une logique d'adaptation permanente dans un environnement instable ».



L'inspectrice du travail Sylvie Catala © Rachida El Azzouzi

En septembre 2009, Sylvie Catala participe, à la demande du directeur général du travail, à la demande du directeur général du travail, à la CNCHSCT, la Commission nationale des comités d'hygiène, sécurité et conditions de travail de France Télécom. Elle y rencontre les organisations syndicales, notamment Sud PTT, qui lui tend une brochure intitulée *Orange stressée*, qui traite des mobilités forcées et d'organisations du travail pathogènes. Elle ne la lit pas sur le coup.

Le 5 octobre, Jean-Paul Rouanet, 51 ans, une femme, deux enfants, technicien muté d'office dans un centre d'appels d'Annecy, se jette dans le vide depuis un viaduc d'autoroute en Haute-Savoie. Dans sa voiture garée sur le bande d'arrêt d'urgence, une lettre où il explique son geste par trop de souffrance au travail, à France Télécom.

« Après ce suicide, j'ai écrit à Didier Lombard et j'ai demandé à ce que des mesures d'urgence soient prises rapidement pour protéger les salariés. » Les mobilités forcées seront notamment stoppées. Sylvie Catala le réaffirme au tribunal : « Les faits que j'ai eu à examiner sont constitutifs de mise en danger de la vie d'autrui et de harcèlement moral. [...] Ce n'est pas chaque directeur territorial qui a décidé telle suppression de poste, telle suppression de site, telle mutation. C'est une politique décidée au plus haut de niveau de l'entreprise. Plusieurs alertes auraient dû conduire à une réaction de la direction beaucoup plus tôt qu'en 2009. »

« Ce qui m'a frappée dans ce dossier, poursuit l'inspectrice, c'est qu'on demandait aux salariés de se trouver un poste après leur avoir signifié que le

leur était supprimé. [...] Si un salarié ne pouvait pas changer de poste, c'est qu'il avait un problème psychologique. On a fait reposer sur les salariés et les managers le reclassement, alors que c'est le rôle de l'employeur. Et les méthodes brutales sont inévitables à partir du moment où on renvoie tout sur les individus. Les managers sont sous pression. Forcément on arrive à des comportements répétés qui finissent par dégrader les conditions de travail et être réprimés par la loi. »

Quand une avocate de la partie civile lui demande si elle est d'accord avec Lombard qui parle d'une crise médiatique et non d'une crise sociale, elle réplique : « *Ce n'est pas tous les jours que le ministre de l'économie demande à la Direction générale du travail d'intervenir dans une grosse entreprise parce qu'il y a des suicides, du mal-être.* » Jamais en 27 ans d'inspection du travail elle n'avait vu cela, « *autant de lettres, d'écrits de salariés, d'agents disant : "Je mets fin à mes jours à cause de mon entreprise"* ».

Elle demande une bouteille d'eau au tribunal. Pour boire, faire une pause. Après France Télécom, elle a sollicité un détachement à la Ville de Paris en santé sécurité au travail. C'était il y a neuf ans. « *Il fallait tourner la page. Et puis j'avais envie de faire autre chose. De prendre l'air* », confie-t-elle en aparté à la suspension de séance. Des journalistes l'encerclent pour une interview.

Elle est d'accord. Et puis non. « *En fait, je ne vais pas répondre en quelques punchlines à vos questions. J'ai juste fait mon boulot à très grosse échelle* », balaie avec le sourire la fonctionnaire, 59 ans, le cheveu court et noir. Elle vient de passer plus de deux heures à la barre et d'essayer les questions de la présidente, des procureures, des avocats de la défense, de la partie civile. C'est libérateur et éprouvant.

« Le suicide au travail, c'est un indicateur de la destruction du monde social »

France Télécom, c'est « *un dossier hors normes* », « *inédit dans [s]a carrière* ». Et c'est un dossier exemplaire de ce qu'une administration, elle-même pressée, peut faire collectivement. Il est historique pour l'inspection du travail, ce corps qui n'en finit plus

d'être démantelé par les gouvernements successifs, qu'ils soient de gauche, de droite, ou « *en même temps* » de l'une et de l'autre. « *On a fait preuve d'un travail collectif à l'échelle nationale. C'est la première fois qu'une inspectrice était détachée pendant des mois quasi à temps plein par le ministère du travail sur une seule enquête et une seule entreprise* », souligne, fière, une de ses « *collègues et amies* » qui l'accompagne.

Sylvie Catala a travaillé sur documents et exclusivement sur documents reçus : des rapports, expertises, études des CHSCT réalisés par des syndicats, des comités d'entreprises, des médecins du travail, de l'observatoire du stress, du cabinet, etc. Elle l'assume. L'avocat de l'ancien DRH joue les statisticiens et calcule qu'elle ne s'appuie que sur 2 % des rapports effectués par les 250 CHSCT entre 2006 et 2009. « *Et alors ? Même s'il n'y en avait eu qu'un seul, vu la gravité des faits, cela aurait dû attirer l'attention de la direction.* »

Réponse qui fait écho à celle du spécialiste de la souffrance au travail, le psychiatre Christophe Dejourné, convoqué le lendemain à la barre : « *Dans le bâtiment, lorsqu'il y a un accident mortel, on arrête le chantier. Pourquoi ne le fait-on pas dans une entreprise après un suicide ?* » Pour lui, un seul suicide mérite que l'on arrête la production pour s'attaquer à l'amélioration des conditions de travail.



Didier Lombard, ex-PDG de France Télécom, à son arrivée au procès. © Reuters/Richard Platiau

« *La défense reproche à l'inspectrice de ne pas être allée sur le terrain ? Mais il est là, le terrain, dans ces comptes-rendus de CHSCT issus de la France entière, dans le maillage territorial de ces structures que le macronisme a aujourd'hui sacrifiées !* » fulmine à la pause Éric Beynel, le co-porte-parole de Sud-Solidaires qui suit le procès.

Il a pris ses fonctions au moment de la crise à France Télécom et les quittera l'an prochain : « *La boucle est bouclée* », dit-il en espérant que la justice condamnera les prévenus. « *La condamnation d'un patron du CAC40 est-elle compatible avec le macronisme ?* » se demande Patrick Ackermann, alors que le fils d'une victime vient le féliciter pour son témoignage.

C'est Raphaël, l'aîné d'une fratrie de quatre enfants, privée de leur père, Rémi Louvradoux, qui s'est immolé par le feu sur le parking d'un local de l'entreprise en Gironde, le 26 avril 2011. Il avait 56 ans, dont 33 ans à France Télécom. Rémi était préventeur, il s'occupait de la sécurité et siégeait tant qu' élu du personnel au CHSCT. Il a laissé une lettre ouverte où il dénonce « *une machine à fabriquer des déséquilibrés* » et voit le suicide « *comme étant LA SOLUTION !* ».

Il incarne cette génération de quinquagénaires, de « *techniciens* », première cible des plans Next et Act, contrainte à se reconvertir ou à quitter l'entreprise, à passer des missions au grand air à l'open space déshumanisé du centre d'appels, huit heures par jour.

Jean-Claude Delgenes, du cabinet Technologia, spécialisé dans la prévention des risques liés au travail, parle de « *désajustement professionnel* », « *quand on n'est pas en accord avec ses compétences et le poste qu'on occupe* ». Il lit des témoignages « *parce que c'est important de les entendre* » :

« *J'ai été mis sur la touche en 15 jours, c'était la chasse au quinquas.* »

« *J'étais cadre 3-2 et j'avais à trier le courrier. Je demandais à travailler en clandestin à mes collègues. Au bout d'un moment, je rasais les murs, j'étais trop mal d'être payé à ne rien faire.* »

« *Je suis sur un site où je ne vois aucun collègue, je n'ai un coup de fil que tous les trois mois de mon chef.* »

« *Cela fait deux ans que je n'ai pas de poste, je suis en mission, disent-ils. Je m'arrange avec des collègues pour qu'ils me prêtent leur PC, je vois ma collègue X. B. Elle, ça fait six ans qu'elle erre dans la boîte sans mission, sans poste, sans rien. On dit entre nous qu'elle va passer par la fenêtre. Je ne veux pas devenir*

comme elle. Autant je ne vais pas bien, je suis en dépression sévère, mais je ne veux pas devenir comme elle, devenir une paria. »

Jean-Claude Delgenes explique alors « *le phénomène de pestifération* », « *quand pour se préserver du mal, on s'éloigne de certains collègues pris pour cible* ». Son audition fait basculer l'audience dans les maux du travail et toute la sociologie qui les accompagne.

C'est le moment où l'une des pires méthodes de management est décryptée : la courbe du deuil qui décrit les six stades émotionnels par lesquels une personne peut passer, lors de la perte d'un être cher : déni, colère, dépression, acceptation... Théorisée par la psychiatre américaine Elisabeth Kübler-Ross qui travaillait sur les malades en fin de vie, elle a été détournée et appliquée dans certaines entreprises, dont France Télécom, pour apprendre aux salariés à faire le deuil de leur métier et de leur service rayé de l'organigramme du jour au lendemain.

L'expert de Technologia parle d'« *une grande violence psychique* » : « *Il est surprenant de comparer un processus de mort à un changement de métier. En faisant croire aux salariés qu'ils vont sortir par le haut, finir par accepter, on légitime une violence. Sauf que souvent ils ne sortent pas de la dépression, ils restent scotchés en dépression.* »

« *On n'est pas passés loin d'une grande catastrophe : bon nombre de salariés nous ont dit que si on était aux USA, avec la vente autorisée des armes, on aurait tué,* ajoute, sur un ton solennel, Jean-Claude Delgenes.

En 30 ans d'expérience, on n'a jamais connu une telle situation. Ce procès doit être un rempart contre l'oubli. Rien ne justifie que l'on meure au travail. »



Capture d'écran du compte Twitter de la journaliste Cécile Rousseau, qui tweete en direct sur le procès

À France Télécom, « *les managers étaient éduqués pour repérer les gens qui pouvaient partir* ». Dans son rapport, Technologia les classe en trois catégories : les exécutants, les protecteurs et les exécuteurs, ceux qui vont au-delà. Leurs primes étaient variables et corrélées « *au taux de décrutement* », au nombre de salariés qu'ils avaient fait partir. « *Il fallait en virer le maximum, par tous les moyens possibles. Des comportements déviants ont été banalisés.* »

La bataille des chiffres reprend, la défense le mitraille de questions remettant en cause son rapport, ses conclusions comme la méthodologie. Une avocate sort même un rapport de 73 pages, versé à l'instruction, démontant le rapport. Mais Jean-Claude Delgenes n'y a jamais eu accès, étant témoin.

Ce rapport est fait par un concurrent, Alexio, la société de conseil de Raymond Soubie, ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy, et il a été commandé en 2015 par Didier Lombard pour contredire le rapport que l'ancien PDG et son équipe, sur le banc des accusés, avaient pourtant bien validé en 2009 avec les syndicats...

Du dernier jour d'audience de cette première semaine, vendredi 10 mai, qui a vu défiler trois experts de la souffrance au travail, et qu'on peut suivre en temps réel grâce **au rigoureux live-tweet de la journaliste de L'Humanité**, Cécile Rousseau, on retiendra cette déclaration du psychiatre Christophe Dejours : « *Le suicide au travail, c'est un indicateur de la destruction du monde social.* » Et celle-ci du sociologue Christian Baudelot, membre de l'observatoire national du suicide : « *Chez France Telecom, il est clair que ni imitation, médiatisation, ne produisent le phénomène.* »

La présidente a clos les débats en invitant les prévenus à s'exprimer s'ils le souhaitent. Un seul a levé la main, Louis-Pierre Wenès, l'ancien numéro 2, « *l'idéologue de la bande, qui avait saigné les sous-traitants, quand Lombard a pris les rênes et été intronisé par le ministre de l'économie de l'époque Thierry Breton* », se souvient un syndicaliste. Il a relevé « *des contre-vérités* » et s'en expliquera la semaine prochaine. Des contre-vérités sur le *lean-management* et un désaccord sur le terme *néotaylorisation*. La veille, il avait levé la main pour s'insurger de la mauvaise définition, selon lui, de « *l'organisation matricielle* ».

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007

Capital social : 24 864,88€

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris